

Bon à savoir !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes

Avancées dans la rémunération des non-titulaires

La CGT-EP gagne l'augmentation de salaire pour les non-titulaires de l'enseignement agricole (agent de catégorie 3). Le salaire des non-titulaires de l'agricole est désormais le même que celui de leurs collègues non-titulaires du public. Cette augmentation prend place avec effet rétroactif au 01/01/2021. C'est encore insuffisant, mais c'est un premier pas...

Ce que le ministère de l'agriculture peut faire, le ministère de l'éducation nationale doit aussi en être capable ! La CGT-EP revendique dans un premier temps pour **tou·tes** les non-titulaires du privé une rémunération égale à celles des collègues non-titulaires de public.

En attendant, tou·tes les maître.sses non-titulaires du 1er degré sont reclassé·es sur l'échelle des MA1, sous condition de diplôme. Cette avancée avait été obtenue en 2018 pour le 2nd degré, il était grand temps qu'elle soit également mise en œuvre pour les maître.sses délégué·es du 1^{er} degré !

La CGT-EP revendique la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des maître.sses délégué·es et leur rémunération sur l'échelle des certifié·es/PLP/PE.



Retrouver notre page Agricole en flashant le QRcode

Inscription aux concours session 2022, les dates à ne pas louper

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignant·es de la session 2022 devraient avoir lieu **du mardi 12 octobre 2021, à partir de 12h00, au mercredi 10 novembre 2021, 17h00** (dates prévisionnelles), heure de Paris. Attention à bien respecter les délais. Sont concerné·es au premier plan tous les maître.sses délégué·es qui, s'ils-elles souhaitent sortir de la précarité de leur situation, n'ont d'autre choix que de réussir le concours. Nous vous conseillons de vous inscrire, même si vous hésitez encore, ce qui évitera d'éventuels regrets ensuite. Par ailleurs, nous rappelons à tous les maîtres en contrat définitif qu'il leur est tout à fait possible de s'inscrire au concours interne du public s'ils-elles le souhaitent. En cas de succès, le maître devient fonctionnaire stagiaire, et est reclassé·e à son échelon. Toutes les informations sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr



Ventilation de service : et si on signait un faux ?

Comme chaque année, durant le mois d'octobre, chaque enseignant·e doit signer sa « VS » (Ventilation de Service). C'est une formalité administrative indispensable, notamment pour percevoir correctement sa rémunération. Problème de taille : de nombreux établissements, lorsqu'ils organisent leurs emplois du temps en séances de 50 minutes, avec temps de récupération, proposent de signer... des faux ! En effet, l'état de service fait généralement apparaître uniquement des « heures » de cours, sans mentionner les récupérations. Or, nous ne devons pas signer « des faux ». En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter un·e représentant·e CGT !

Projet de Loi Rilhac

Le passage de cette proposition de loi en commission parlementaire a permis aux député·e·s et au ministre d'aggraver ce texte en ne proposant aucune amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices (décharges, aides administratives, formation) pour ne garder que l'aspect autorité fonctionnelle.

Les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

Ce n'est pas ainsi que l'on suscitera des vocations.



Protection Sociale Complémentaire (PSC)

A partir du 1er janvier 2022, à titre transitoire, une participation forfaitaire de l'employeur État d'un montant de 15 € sera attribuée à chaque agent-e, dont les enseignant-es du privé sous contrat et les AESH, après justification d'une cotisation auprès d'une complémentaire santé. Les collègues à temps partiel ou incomplet bénéficieront de cette participation comme s'ils-elles étaient à temps complet. A partir du 1er janvier 2024, l'État contribuera à une participation à hauteur de 50% du montant de la cotisation auprès d'organismes référencés (mutuelles ou entreprises d'assurance). A l'heure actuelle, des négociations auxquelles participent la CGT sont toujours en cours, notamment concernant le caractère obligatoire ou non de ce dispositif. Pour la CGT, la santé ne peut pas être un bien marchand. Nous revendiquons un « 100 % sécu » comme unique organisme collecteur et payeur.

AESH :

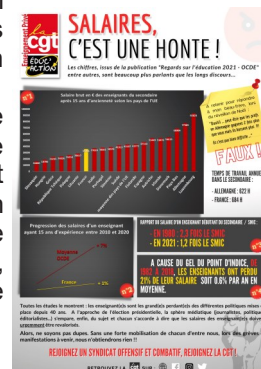
Dès le 1^{er} octobre prochain, la nouvelle grille de salaire des AESH instaurée récemment par le ministère sera en-dessous du SMIC, qui augmentera de 2.2%, afin de compenser l'inflation. Dans ces conditions, la « belle grille » valorisée par le ministère devient caduque. Et c'est encore plus problématique lorsqu'on sait que la plupart des AESH sont à temps incomplet... La CGT EP dénonce cette situation qui aggrave la précarité des personnels. Une journée de mobilisation des AESH est programmée le **19 octobre**.

Pass éducation :

Le Pass Éducation permet d'**accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux**. Il est attribué aux enseignant-es et à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale; il est valable sur une période de 3 ans. Il est remplacé par le E-pass éducation qui s'obtient après une demande en ligne à l'adresse <https://www.e-pass.education/mon-compte> N'attendez plus...

Rémunération

« Revalorisation historique » il paraît...la 2e partie de la prime grenelle ne sera appliquée qu'en février 2022 et ne concernera que 58% des enseignant-es, jusqu'à l'échelon 9, bien loin de compenser la perte de pouvoir d'achat sur les 30 dernières années ! Et en comparant avec nos voisins européens, la France paye bien mal ses enseignant-es ! Dernière minute : le rectorat de Poitiers nous a informé-es que toutes les collègues qui ont obtenu une promotion (accélération de carrière), actée lors de la CCMA de juin, devraient voir cela concrétisé sur la fiche de paie d'octobre. A suivre...



Lieux et horaires des manifestations

En Charente :

- Angoulême : rassemblement et manifestation à 10h place de la Bussatte

En Charente Maritime :

- La Rochelle : 10h30 place de la Motte rouge
- Saintes : 10h30 au Palais de Justice

Dans les Deux-Sèvres :

- Niort : 11h place de la Brèche
- Thouars : 11h place Flandres Dunkerque
- Bressuire : 14h devant la sous préfecture

Dans la Vienne :

- Châtelleraut : 10h zone nord
- Poitiers : 14h30 promenade des cours

Ne reste pas isolé-e, donne toi le droit et rejoins la CGT !



Je souhaite vous contacter... envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement privé

**21 bis rue Arsène Orillard
86 000 POITIERS**

**Contacter la CGT Enseignement privé
en Poitou-Charentes**
academie.poitiers@cgt-ep.org
<http://cgteppoitoucharente.reference-syndicale.fr/>